

COMPTE RENDU CSE DU 19 SEPTEMBRE 2024

Etaient présents :

- Mme Martin Directrice et Présidente du CSE
- Mr Erny Directeur Adjoint
- Mme Cadic Directrice Comptable et Financière
- Mme Maleuvre Sous Directrice
- Mme Tasset Sous Directrice
- Mme Joseph Sous Directrice
- Mme Derne Sous Directrice

- Mr Hausner Secrétaire générale
- Mme Cesa Trésorière
- Mr Gleisberg Trésorier Adjoint

Mme Martin souhaite la bienvenue aux participants et procède à l'appel. Le quorum étant atteint, Mme Martin procède à l'ouverture de la séance.

1) Approbation des procès-verbaux des réunions du CSE du 25 janvier 2024, du 21 mars 2024 et du 25 avril 2024.

Mme Sana Rizki a souhaité pour le Syndicat CFDT faire la déclaration suivante :

« La Délégation CFDT n'approuvera pas les procès-verbaux du 25 janvier 2024, du 21 Mars 2024 et du 25 Avril 2024. En effet, ceux-ci n'ont pas été soumis dans les délais aux élus (Cf. Règlement intérieur du CSE, Alinéa 4.9.2 : » Le PV doit être rédigé dans les 30 jours suivant la réunion plénière du CSE...) ».

M. HAUSNER évoque que pour des raisons organisationnelles et d'absences personnelles, les délais n'ont pas pu être tenu.

La Délégation CFDT a demandé que soit mis à disposition des salariés les procès-verbaux sur AZUREO.

M. HAUSNER a indiqué qu'il n'y avait aucune obligation de diffusion.

Les 3 Organisations Syndicales font chacune des Compte rendu. De ce fait il estime que les salariés qui souhaitent consulter les Procès-verbaux, peuvent le faire en demandant au Secrétaire du CSE.

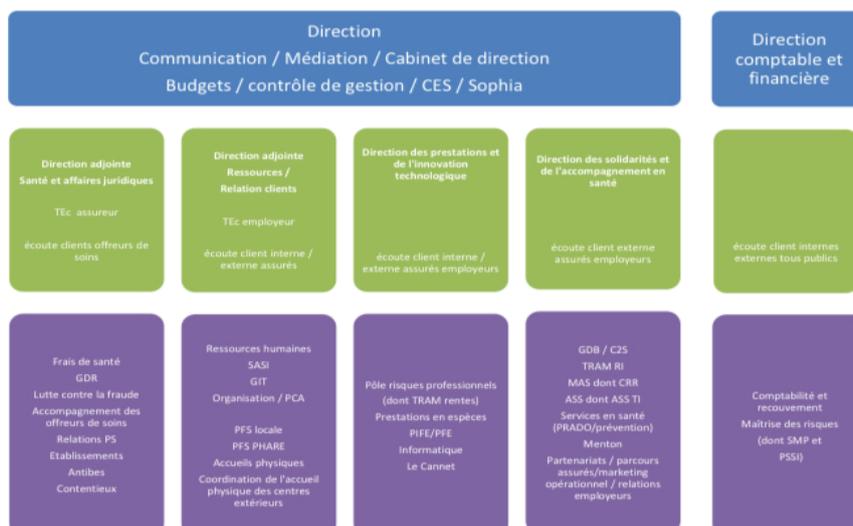
2) Évolutions de la gouvernance (pour avis)

La Directrice Mme Martin évoque le départ en retraite effectif de M. ERNY à la fin de l'année 2024. Cela suppose un réajustement des ces périmètres. Celui-ci, s'effectuera dans un premier temps sans recrutement d'agent de Direction supplémentaire afin d'assurer de façon immédiate la continuité de service. La situation sera réévaluée dans un second temps.

Création de deux gouvernances adjointes visant à structurer la gouvernance « transition écologique » avec un pilotage spécifique pour chacun :

- Responsabilité de la transition écologique en qualité d'employeur
- Responsabilité de la transition écologique en qualité d'assureur solidaire

1) Les évolutions envisagées



2) Les ajustements internes à chaque branche

2.1 La Direction comptable

La certification des comptes de l'assurance maladie est désormais conditionnée à l'optimisation du dispositif de contrôle interne avec une exigence forte sur l'amélioration de la qualité de la liquidation des dossiers d'indemnités journalières dans le contexte de la mise en œuvre **d'ARPEGE**.

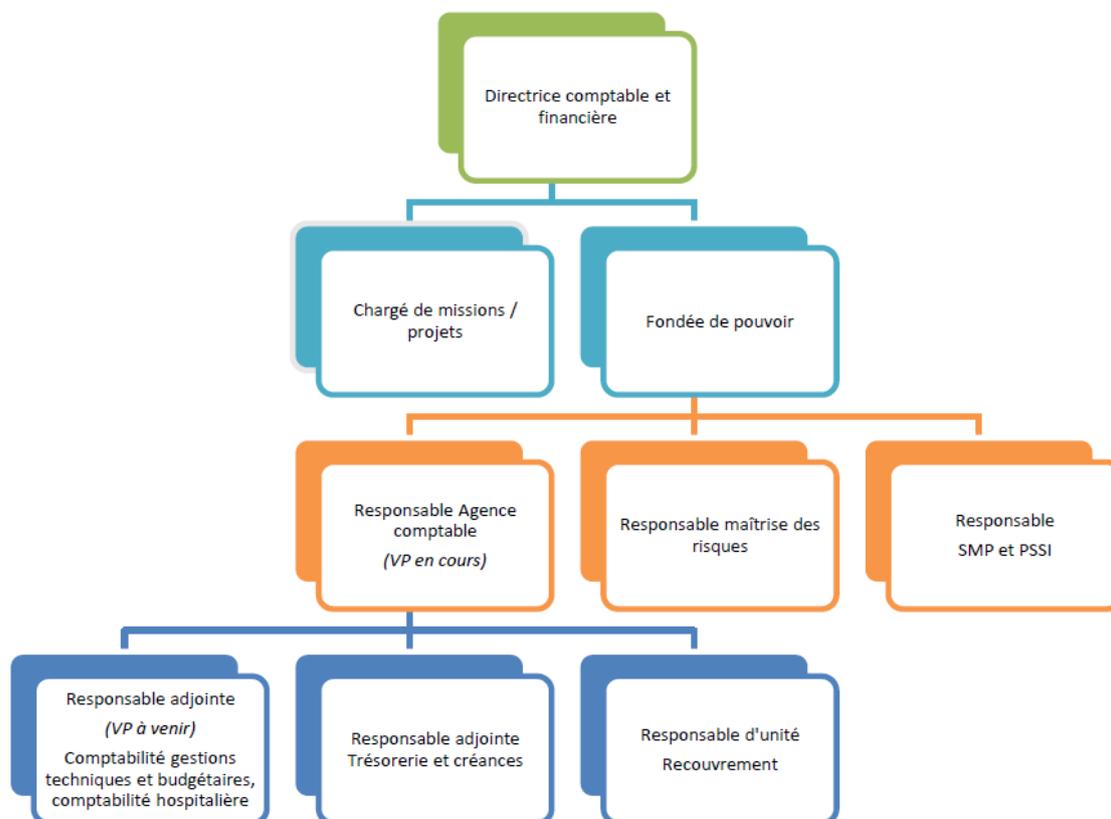
La délégation CFDT a fait part de son inquiétude concernant le déploiement de ARPEGE sur les TS. En effet, actuellement en place sur les TI, Les agents d'accueil et la PFS, n'ont pas accès à cet outil et ne peuvent pas renseigner les assurés sur la méthode de calcul employée.

- Départ de la Responsable des services maitrise des risques et recouvrement
- Perspective du départ en retraite en juin 2025 de l'actuelle fondée de pouvoir

Les prochaines évolutions s'effectueront en deux étapes pour arriver à une cible au 01 janvier 2025 :

- Rattachement officiel de l'unité recouvrement des créances au service « agence comptable ».
Pour assurer la continuité managériale, un tuilage sera réalisé avec la nomination d'un responsable de l'agence comptable avant le départ en retraite de l'actuelle fondée de pouvoir en charge de l'agence comptable
- Nomination en novembre 2024 d'un second fondé de pouvoir sur l'ensemble des missions spécifiques du DCF

Organigramme au 01 Janvier 2025 :



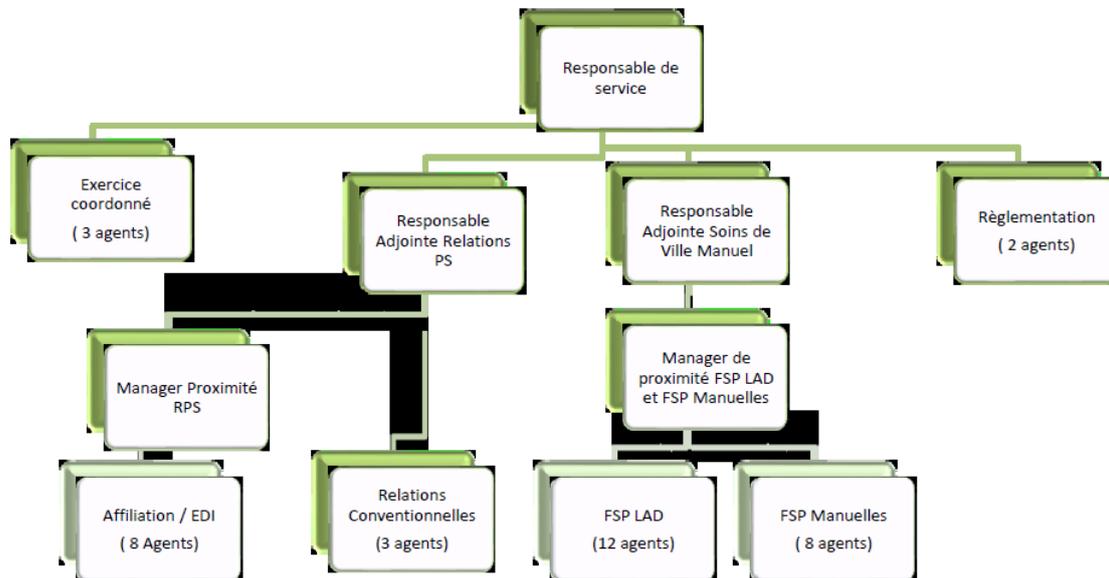
2.2 Directions des Prestations et de la santé

Proposition de regrouper les deux unités FSP LAD et FSP Manuelles afin de gagner en efficacité et performance. Ce regroupement répond également à un souhait par les équipes afin de renforcer la transversalité entre les deux unités.

Ces deux unités regroupées en une seule pourrait être positionnée au sein du Pôle Relations professionnels de Santé. Ce rattachement hiérarchique concerne 20 agents et 2 managers, il pourrait être mis en place à compter de Novembre 2024.

Afin d'accompagner cette évolution, les équipes seraient hébergées au rez-de chaussée du bâtiment Chéret.

Nouvelle organigramme :



Un dossier spécifique concernant les implantations physiques sera présenté en CSSCT d'Octobre 2024. Sera également évoqué, le déplacement des salariés du secteur Marketing puisqu'ils doivent libérer le rez-de-chaussée du bâtiment Chéret.

L'espace libéré à la PIFE par le départ de l'activité FSPLAD permet d'envisager un réaménagement de leur espace pour faire face à un accroissement de l'activité avec la prise en charge des CPAM/ELSM de Laval et Macon en Novembre 2024, puis Paris en Mai 2025.

La délégation CFDT s'est prononcée favorablement à tous ces points.

3) La gouvernance de la Transition Écologique à la CPAM des Alpes-Maritimes (pour avis)

Mme Martin souligne que la transition écologique est devenue un impératif pour l'assurance maladie en tant qu'employeur mais aussi en tant qu'assureur, acteur du système de santé.

En tant qu'employeur :

Un récent sondage CSA (ADEME/LINKEDIN) fait apparaître que 78% des salariés préfèrent travailler pour une entreprise engagée sur le sujet de la transition écologique et, que 91% de salariés estiment que la transition Écologique doit être une priorité pour les entreprises (émissions de gaz à effet de serre, mobilité, gestion des déchets..).

En tant qu'assureur :

Le shift Project a démontré que l'industrie de la santé est responsable de 8% des émissions de gaz à effet de serre et l'impact de notre environnement a un effet sur l'ensemble du système de santé.

Des actions vont être menées autour du médicament, santé environnementale, transports liés aux soins.

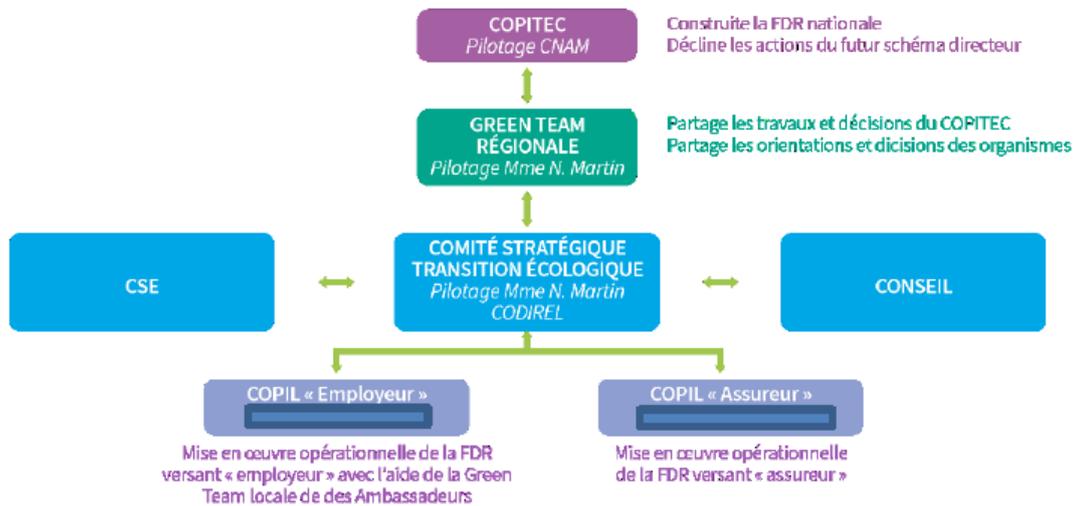
- Mise en place d'un COPITEC par le Directeur Général de la CNAM (comité de pilotage de la transition écologique piloté par la CNAM et composé de différentes caisses du réseau.
- Chaque région détermine sa gouvernance
- La CPAM des Alpes –Maritimes a été désignée membre du COPITEC et pilote en région la transition écologique via une « Green Team Régionale »
- Première réunion au printemps 2024
- Premier bilan de la feuille de route à la rentrée de Septembre

A brève échéance, la CNAM souhaite mettre en place un schéma directeur de la transition écologique



La gouvernance proposée par la CPAM des Alpes –Maritimes :

- Création à compter du 01 Janvier 2025 de deux Directions adjointes
 - En tant qu'assureur solidaire : préparer les acteurs du territoire en lien avec le service médical à l'évolution du contenu de leurs missions et de leurs conditions d'exercice (pilotage Mme TASSET)
 - En tant qu'employeur : préparer les emplois de demain en fonction de l'évolution du contenu de leurs missions et des conditions d'exercice (pilotage Mme MALEUVRE qui reprendra le pilotage de la « Green Team au 01 Janvier 2025)



La délégation CFDT a tenu à rappeler que la CFDT était engagée depuis longtemps dans la transition écologique juste et s'est donc prononcée favorablement sur ce sujet.

4) Projet de reconfiguration du TRAM Relations internationales PACAC (pour avis)

Le TRAM RI PACAC est composé de 3 plateaux :

- Bastia
- Nice
- Marseille

Le pilotage et la coordination sont assurés par la CPAM des Alpes – Maritimes.

Une proposition de reconfiguration du TRAM sur 2 sites a été présentée et acceptée par la CNAM.

La nouvelle répartition des activités : **un équilibre et une visibilité pour les caisses cédantes**



5) Projet de licenciement pour inaptitude de Madame Nathalie ROUBAUD, titulaire des mandats de Représentante Syndicale (cadre) au CSE et de Déléguée Syndicale (cadre) pour le syndicat CFDT (pour avis)

M. Hausner indique que la délégation FO n'a jamais voté favorablement pour un licenciement de toute leur histoire syndicale. La délégation FO a quitté la réunion le temps du vote.

La délégation CFDT se retrouvant seul, a procédé au vote à bulletin scrutin. La délégation CFDT a tenu devant les élus FO et la Direction à faire une annonce :

« La délégation CFDT s'est prononcée favorablement au licenciement de Mme ROUBAUD. En effet, Mme ROUBAUD a démissionné de son poste de Secrétaire et, pour des raisons personnelles, a également souhaité quitter l'entreprise. Cette décision a été mûrement réfléchie. Elle s'inscrit dans un nouveau projet de vie.

Nous lui souhaitons le meilleur. »

6) Centre d'Examens de Santé

- Budget 2024 (pour avis)
- Contrats d'objectifs pluriannuels (pour avis)

La Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) 2023-2027, signée par l'Etat et la Cnam, renforce la place des Centres d'Examens de Santé (CES) au sein de l'offre de service en santé de l'Assurance Maladie.

Dans le prolongement des COG précédentes, la Cnam positionne les CES en tant que levier du développement de la prévention et de la réduction des inégalités de santé.

La délégation CFDT s'est prononcée favorablement, sur les 2 sujets.

7) Questions diverses

La Délégation CFDT a souhaité connaître la date à laquelle les salariés de la CPAM pourront bénéficier de l'accord de la mobilité durable :

Abonnement de transport

Mme MALEUVRE nous a confirmé que cette prise en charge sera dorénavant à 75% et devrait être active dès le mois de septembre.